

fiche signalétique

candidature formation cameraman-monteur

RTA
Réalisation | Téléformation | Animation



RÉGION WALLONNE
AGR CISP 083
CEDEFOP 213

Nom : _____
Prénom : _____
Femme Homme
Rue : _____
N° Bte
Code postal : _____
Localité : _____
Tél. : /
GSM : /
Nationalité : _____
Né(e) le : _____
N° de registre national : . . - .
N° de demandeur d'emploi : _____

A noter que c'est à cette adresse que sera envoyé tout courrier émanant de l'asbl RTA.

L'asbl RTA n'est pas responsable de tout retour de courrier qui serait dû à une erreur et/ou omission dans la transcription de l'adresse faite par le candidat lui-même.

VOTRE STATUT

L'ACCÈS À NOTRE FORMATION EST LIÉ À DES CONDITIONS FIXÉES PAR LA RÉGION WALLONNE
(LIEN POUR LIRE LE DÉCRET DU 10/07/2013)

VEUILLEZ FAIRE UNE CROIX EN REGARD DU STATUT (UN SEUL) QUI EST LE VÔTRE

Vous n'avez pas pu trouver un emploi au cours des deux dernières années

(décret : « *Toute personne, non soumise à l'obligation scolaire, inscrite en tant que demandeur d'emploi inoccupé pendant au moins 18 mois au cours des 24 mois qui précèdent la date d'entrée en formation* ».
La date d'entrée en formation est le 2 novembre) .

Vous n'avez pas obtenu un diplôme dit « d'humanités »

(décret : « *Toute personne, non soumise à l'obligation scolaire, inscrite en tant que demandeur d'emploi inoccupé qui n'a pas obtenu le CESS* » - Certificat Enseignement Secondaire Supérieur = «les 6 humanités»).

DÉROGATION : nous avons la possibilité d'accueillir (en nombre limité) des candidats possédant au maximum le CESS, nous inscrivons et convoquons donc les personnes intéressées par la formation qui sont dans ce cas.

Vous êtes enregistré(e) auprès de l'agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ou de l'office de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées ou du Fond bruxellois pour les personnes handicapées.

Vous êtes incarcéré(e) ou interné(e) et susceptible, dans les trois ans, d'être libéré(e) ou d'être placé(e) en détention limitée ou de bénéficier d'une libération conditionnelle.

Vous êtes une personne étrangère

(décret : « *Si vous êtes considéré(e) comme une personne étrangère séjournant légalement sur le territoire belge (...)* inscrite en tant que demandeur d'emploi inoccupé qui n'a pas obtenu le CESS »).

Autre - détaillez :

REVENUS

En stage d'insertion professionnelle

Bénéficiaire des allocations d'insertion

Bénéficiaire des allocations de chômage

Suspension des allocations (insertion ou chômage)

Bénéficiaire du RIS (CPAS)

Bénéficiaire du RIS + allocations

Sans revenus

DIPLÔME OBTENU (EN BELGIQUE OU TOUT AUTRE PAYS)

Certificat d'études de primaire :

avoir réussi le certificat d'études de base (CEB)

Certificat d'études secondaires :

placer une croix dans l'année et section(s) réussie(s) (avoir obtenu le diplôme) :

	Humanités générales	Technique qualification	Technique transition	Professionnelle
1ère				
2ème				
3ème				
4ème				
5ème				
6ème				
section professionnelle 7ème A				
section professionnelle 7ème B ou C				

Etudes supérieures :

avoir réussi un bac

avoir réussi un master